



Problème avec un artisan déclaré comme électricien

Par **degeil**, le **29/04/2009** à **20:37**

Bonjour,

J'ai entrepris de rénover un appartement pour le louer. il est vide, je n'y habite pas.
J'ai choisi un artisan pour rénover un parquet, j'ai reçu un devis et ai payé un acompte. Le résultat final ne me plaisait pas ce que j'ai dit à l'artisan. Cela l'a mis en colère, et le lendemain mon appartement était vandalisé : l'artisan ne m'avait pas rendu les clefs de l'appartement et était le seul à les avoir.

il a jeté des pots de peinture sur les sols et les murs. J'ai porté plainte contre X et non contre lui car il n'y a pas de témoins. je ne l'ai pas vu faire.

Je fais intervenir mon assurance, j'ai demandé à un autre artisan de réparer , c'est pratiquement fini. j'ai donc du versé un nouvel acompte et dois payer le solde maintenant. l'artisan qui a détérioré mon appartement m'envoie un courrier pour me demander de payer le solde....qu'est ce que je peux faire ?
merci

Par **Tisuisse**, le **30/04/2009** à **08:18**

Bonjour,

Vous lui répondez qu'une procédure étant en cours, vous attendez la position du tribunal avant de prendre une décision.